



REMALAN

Directeur : Dr Bruno SCHAUB

Directeur scientifique pôle Guadeloupe : Dr Catherine RYAN

Coordinatrice des pôles Martinique et Guadeloupe : Mme Corinne PLAVONIL

Sage-femme enquêtrice pour la Guadeloupe : Mme Minerve BOPANDANI

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2009, les départements de la Martinique et de la Guadeloupe ont mis en place un **Registre des Malformations** congénitales dans les **Antilles Françaises (REMALAN)**, qui recense de façon anonyme toutes les anomalies congénitales (y compris bénignes) qui concernent toutes les naissances d'enfants vivants ou mort-nés, et les interruptions médicales de grossesse. Ces malformations sont recueillies en prénatal et durant la première année de vie. L'objectif principal du Registre est la surveillance des anomalies congénitales. Ce Registre a été mis en place dans un premier temps dans le cadre du 1^{ier} Plan Chlordécone afin d'observer si la pollution de nos sols serait responsable de malformation.

Aujourd'hui, il est devenu avant tout un outil épidémiologique indispensable à la recherche et aux décideurs en santé publique.

C'est dans ce cadre que les professionnels des établissements de santé que vous avez fréquenté lors du suivi de votre grossesse ou de votre enfant, nous ont informés de l'anomalie découverte. Les données médicales sont recueillies dans votre dossier et/ou celui de votre enfant par l'enquêteur du registre, soumis au secret professionnel. Toutes les données et informations vous concernant sont anonymisées et strictement confidentielles.

Le registre des malformations congénitales des Antilles a reçu une autorisation de la Commission Nationale Informatique et Libertés (autorisation n°909215) et du Comité Consultatif sur le Traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé (autorisation n°09.020bis). **Vous pouvez néanmoins exercer votre droit d'opposition à ce recueil de données, en application de la loi « informatique, fichiers et liberté » 78-17 modifiée. Votre refus ne modifie en rien la prise en charge, ni les relations avec l'équipe médicale qui vous suit. Vous pouvez aussi exercer votre droit d'accès et de rectification à vos données.** Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez vous adresser au médecin qui vous suit ou contacter un membre de l'équipe du Registre aux coordonnées mentionnées au bas de cette page.

Le Registre des Antilles est soutenu par l'Agence de Santé Publique France, l'Agence Régionale de santé de Martinique et le CHU de Martinique.

Vous pouvez soumettre vos questions, ou être tenue informée des résultats des recherches et publications en consultant notre site : <https://remalan.com/>

Nous vous remercions pour votre collaboration, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations respectueuses.



REMALAN Martinique : CPDP – MFME – CHU – BP 632 – 97231 FORT DE FRANCE

Tél : 0596 70 93 88 (poste 1620) / GSM: 0696 85 62 84 / Fax : 0596 55 35 04 - Mail : Registre.Remalan@chu-martinique.fr

REMALAN Guadeloupe : CPDP de Pointe à Pitre

Tél : 0690 34 62 65 / Mail : remalanguadeloupe@gmail.com